

Département de l'Hérault



Commune de MARSILLARGUES



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 09 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

#### **OBJET : FINANCES – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

M. Joël INGUIMBERT, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Développement économique et à la Démocratie participative, rapporteur, rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes, des comptes du comptable selon une présentation analogue à celle du compte administratif de l'ordonnateur. Il est

généralement voté par l'assemblée qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents dans le cadre de la reddition annuelle des comptes.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 pour le budget principal, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion pour le budget principal dressé par le comptable public accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le rapporteur soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du rapporteur,

- **PREND ACTE** des résultats d'exploitation du compte de gestion du budget principal :

<b>Compte de gestion 2020</b>				
<b>Résultat du budget principal</b>				
	Résultat clôture 2019	Part affecté à l'investissement sur 2020	Résultats de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	-112 573,98		-59 506,48	-172 080,46
Fonctionnement	1 851 652,28	112 573,98	1 058 805,95	2 797 884,25
<b>Total</b>	<b>1 739 078,30</b>	<b>112 573,98</b>	<b>999 299,47</b>	<b>2 625 803,79</b>

Ces résultats de clôture de l'exercice 2020 du compte de gestion du budget principal n'intègrent pas les restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

*Vu l'article L. 1612-12 du CGCT ;*

*Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable au budget principal ;*

*Vu l'avis de la commission des finances réunie le 2 avril 2020 ;*

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exposé du rapporteur ;

**APPROUVE** les résultats du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville tels que détaillés dans le compte présenté ci-joint en annexe à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire, ou à défaut d'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.  
Au Registre suivent les Signatures  
Pour ampliacion conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.

21



2

Le Maire,

Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.